

Le dirigeant d'une entreprise en Allemagne

Christophe Kühl

Avocat au Barreau de Paris
Rechtsanwalt

Konrad-Adenauer-Ufer 71
50668 Köln
+49 (0) 221 139 96 96 0
www.qivive.com

kuehl@qivive.com

Votre intervenant

Dr. Christophe Kühl

Avocat au Barreau de Paris | Rechtsanwalt



Dr. Christophe Kühl dirige le cabinet. Il accompagne notre clientèle francophone dans tous les domaines du droit des affaires allemand et tout particulièrement en droit des sociétés et dans le domaine du rachat d'entreprises (M&A). Il est associé et dirige les bureaux de Cologne, Lyon et Paris.

- Cabinet de renom spécialisé en droits des affaires français et allemand
- Plus de 25 professionnels bilingues (Avocats et Rechtsanwälte)
- Conseil sur tous les aspects du droit des affaires français et allemand
- Bureaux à Cologne | Paris | Lyon



1. Terminologie
2. Contrat de mandat
3. Révocation
4. Statut social
5. Pouvoir de direction
6. Droits et obligations
7. Responsabilité

- SARL: Geschäftsführer (gérant)
- AG: Vorstand + Vorstandsvorsitzender
Directoire, Président du directoire
- Prokurist – fondé de pouvoirs

- Différencier entre mandat et conditions d'exercice
- En France : contrat de mandat / evtl. contrat de travail
- En Allemagne : « Geschäftsführeransstellungsvertrag »
- Contenu

Révocation possible à tout moment

Droit à indemnisation?

- En France : evtl. dommages et intérêts
- En Allemagne : sans indemnité quelconque

Perte de rémunération ?

- En France : non, si contrat de travail
- En Allemagne : oui, dès fin du préavis

Droits au chômage ?

Conseil

Le pouvoir de direction des associés

q̄ite

La Kanzlei

- En France : inconnu
- En Allemagne : prérogative légale

- Agir en bon entrepreneur (intérêt de la société)
- Payer impôts et charges sociales + comptabilité
- Non-concurrence
- Organisation des assemblées
- En temps de crise/ insolvabilité

- Règlementation similaire en Allemagne et en France
- Le « bon père de famille » n'a rien à craindre
- Responsabilité vis-à-vis de la société
- Responsabilité vis-à-vis de tiers
- Responsabilité pénale (abus de biens sociaux etc.)
- En cas de redressement / liquidation
- Limitation de responsabilité

Besoin de conseils ?

q·i·v·e

La Kanzlei

Vif Solutions vous accompagne dans vos projets en Allemagne.

- Création de filiale allemande
- Recherche de profils qualifiés
- Rachat d'entreprise allemande

vif
SOLUTIONS

vif-solutions.com

info@vif-solutions.com

qivive

La Kanzlei

MERCI

Christophe Kühl

Avocat au Barreau de Paris
Rechtsanwalt

Konrad-Adenauer-Ufer 71
50668 Köln
+49 (0) 221 139 96 96 0
www.qivive.com

kuehl@qivive.com